



## **2019 UDI-MoDem 1 : Projet d'aménagement urbain et paysager de « l'Axe Historique » Tuileries - Concorde - Champs-Élysées**

### Proposition de délibération

#### Exposé des motifs

Avec la transformation du jardin des Tuileries, - jardin royal du Palais des Tuileries voulu au XVI<sup>e</sup> siècle par la reine de France Catherine de Médicis -, en un jardin à la française dont la perspective s'ouvre sur ce qui deviendra plus tard les Champs-Élysées, c'est le jardinier André Le Nôtre qui esquissa dès 1664 le tracé de « *l'axe historique de Paris* ».

Ce n'est que quelques années plus tard que le même Le Nôtre est chargé d'aménager véritablement cette voie royale, d'abord appelée « Avenue des Tuileries », en prolongeant la perspective du jardin jusqu'à l'emplacement de l'actuel rond-point des Champs-Élysées. L'extension des « Champs-Élysées » jusqu'à ce qui est aujourd'hui la place de l'Etoile, l'aménagement de la place de la Concorde puis la construction de l'Arc de Triomphe achèvent cette perspective. Aujourd'hui, l'axe historique de Paris s'étend même au-delà des Champs-Élysées, avec l'avenue de la Grande Armée, la porte Maillot et la Défense.

Depuis le Palais du Louvre jusqu'à l'Arc de Triomphe se dessine ainsi une perspective urbanistique et paysagère unique, une des plus grandes et des plus somptueuses au monde, s'étirant sur plus de 3,5 km au cœur de la capitale.

Néanmoins, et paradoxalement, cet axe historique sans équivalent semble désynchronisé, segmenté, dé-paysagé, entre un jardin des Tuileries qui, malgré une opération de réaménagement réalisée dans les années 90, souffre des nombreuses imperfections, une place de la Concorde encore presque exclusivement dédiée à la circulation automobile et qui reste très difficile à traverser pour les piétons et les vélos, et enfin des jardins du bas des Champs-Élysées qui sont peu fréquentés par les Parisiens et les touristes par manque de charme et d'aménagements.

**La présente proposition de délibération vise ainsi à définir un ambitieux projet d'aménagement urbain et paysager pour « L'Axe Historique » Tuileries - Concorde - Champs-Élysées.**

Pour cela, il serait donc intéressant de réfléchir à un travail de requalification de la Place de la Concorde et du jardin des Tuileries pour opérer la jonction entre le Palais du Louvre, le jardin des Tuileries et l'avenue des Champs-Élysées, jusqu'à la place de l'Etoile.

Les abords de la Tour Eiffel ont été désignés, du Trocadéro à l'École militaire, pour devenir une longue promenade urbaine végétalisée, avec une piétonisation du pont d'Iéna. Sur le même principe, on doit envisager une grande promenade urbaine au niveau de l'axe historique, qui est une perspective urbaine aujourd'hui sous-exploitée. Du jardin des Tuileries aux jardins des Champs-Élysées en passant par la place de la Concorde, ce sont près de 65 hectares de places et jardins qui pourraient ainsi être réaménagés.

Les objectifs poursuivis :

### **1. Rendre les Tuileries aux Parisiens :**

Le jardin des Tuileries est le premier parc parisien quand la cour royale s'installe à Versailles à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. À l'origine, le jardin est exclusivement réservé à la famille royale et à la cour. Sous le règne de Louis XIV, il s'ouvre à la promenade pour les « honnêtes gens ». Mais c'est sous la Révolution française et après la journée du 10 août 1792, l'une des journées les plus décisives de la Révolution, que la fréquentation se démocratise. Le peuple peut enfin jouir du jardin qu'elle a envahi, devenu « national », premier parc à avoir été ouvert au public dans l'histoire de Paris.

Il accueille alors de nombreux événements marquants de la Révolution comme les pompes funèbres en l'honneur des « martyrs de la journée du 10 août » le 26 août 1792, la cérémonie autour du cénotaphe de Marat le 2 août 1793, la cérémonie de l'Être suprême le 8 juin 1794 ou encore le retour des cendres de Jean-Jacques Rousseau le 10 octobre 1794. En mai 1871, devenue maîtresse des lieux, la Commune fit du jardin des Tuileries le théâtre de nombreuses fêtes et concerts avant l'incendie du Palais.

Par la suite, le pouvoir n'a cessé de se donner en représentation dans le jardin, par des fêtes et des manifestations grandioses.

Plus qu'aucun autre jardin parisien, le jardin des Tuileries a d'abord une vocation populaire, étant à la fois un lieu de fêtes, d'expositions, de banquets, de promenades, de rencontres, de loisirs, et un lieu de célébrations des grands événements pour les Parisiens.

Classé monument historique depuis 1914, inscrit sur la liste des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présentent, du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général par arrêté du 6 août 1975, ce jardin de plus de 25 hectares est également inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1991 dans le cadre des « Rives de la Seine ». Pourtant, les aménagements successifs qui ont été faits ont davantage tourné le dos à l'héritage du passé que cherché à restaurer le projet initial d'André Le Nôtre.

Le jardin est aujourd'hui mal aménagé, mal pensé, mal équipé pour répondre à l'accueil des 14 millions de visiteurs annuels, et les rares manifestations qui y sont organisées ne correspondent pas vraiment à la vocation première du lieu.

Les surfaces végétales ont régulièrement diminué au fil du temps, les allées poussiéreuses ressemblent à des avenues urbaines dans lesquelles les chaussures des visiteurs se poudrent de blanc.

Propriété de l'État, géré depuis 2005 par l'Établissement public du Louvre, le domaine national des Tuileries pourrait être cédé à la Ville de Paris afin que cette dernière puisse conduire un plan plus large d'aménagement urbain et paysager de l'axe Tuileries-Concorde. Cette cession permettrait de réaménager le jardin en cohérence avec la place de la Concorde et le bas des Champs-Élysées, ainsi que de redéfinir le lieu, fragile sur le plan écologique, comme un réel espace historique de promenade et de détente, pour les Parisiens comme pour les touristes. Cela redonnerait également à la Ville de Paris la compétence sur les concessions attribuées dans le jardin, et permettrait de définir une offre de restauration adaptée au public des Tuileries.

L'opération de réaménagement du jardin des Tuileries en 1990 a permis l'ajout de près de 3 000 arbres. Malgré ces ajouts, la végétalisation reste insuffisante. Un grand plan de végétalisation pourrait être mené, en priorisant les bordures, ce qui permettrait de multiplier les espaces de verdure dans la capitale. Des études sur la capacité des sols devront être menées au préalable, pour identifier quels types d'arbres pourraient être plantés et à quels endroits dans le jardin.

Le paysagiste Pascal Cribier, en charge de la rénovation des Tuileries en 1990, disait du dessin de Le Nôtre : *« La grande vertu du jardin régulier dont Le Nôtre ordonne ici les grands principes, c'est d'inventer une sorte de théâtre où le promeneur, à la fois acteur et spectateur, découvre des scènes changeantes en se déplaçant, grâce à la variété des perspectives mises en scène. »*

Aujourd'hui, si le dessin des allées du jardin et les fontaines de Le Nôtre, - le grand bassin octogonal, le grand bassin rond, les deux petits bassins ronds et les deux bassins rectangulaires - ont été relativement préservés, de nombreuses évolutions l'ont éloigné des perspectives grandioses offertes par les parterres originels, dont plusieurs ont été remplacés par des pelouses.

En hommage à l'initiateur de l'axe historique de Paris et afin de redonner la première perspective voulue par son paysagiste, le jardin des Tuileries pourrait être redessiné en se rapprochant du plan historique d'André Le Nôtre, sans sacrifier pour autant les arbres qui ont été plantés depuis. Au même titre que les bâtiments historiques qui l'entourent, le jardin des Tuileries fait partie du patrimoine de Paris et mérite à ce titre d'être restauré.

## **2. Redistribuer l'espace de la place de la Concorde au profit des mobilités douces**

La place de la Concorde, principale place de la capitale avec 8,64 hectares, est un des sites les plus célèbres de Paris, un de ceux qui contribuent le plus à la renommée historique de la Ville.

Pourtant, alors que la place de la République a été entièrement réaménagée en 2013 et qu'un plan de rénovation de 7 places parisiennes a été lancé sous cette mandature, la place de la Concorde n'a pas encore fait l'objet d'une opération de réaménagement, malgré l'adoption d'un vœu au Conseil de Paris de juillet 2017 demandant l'expérimentation d'un élargissement de l'espace dévolu aux piétons sur la place.

Il apparaît donc nécessaire que la place de la Concorde soit réaménagée avec l'attention qu'elle mérite, notamment pour faciliter les circulations piétonnes et les mobilités douces, et favoriser les traversées entre le jardin des Tuileries et ceux du bas des Champs-Élysées. C'est

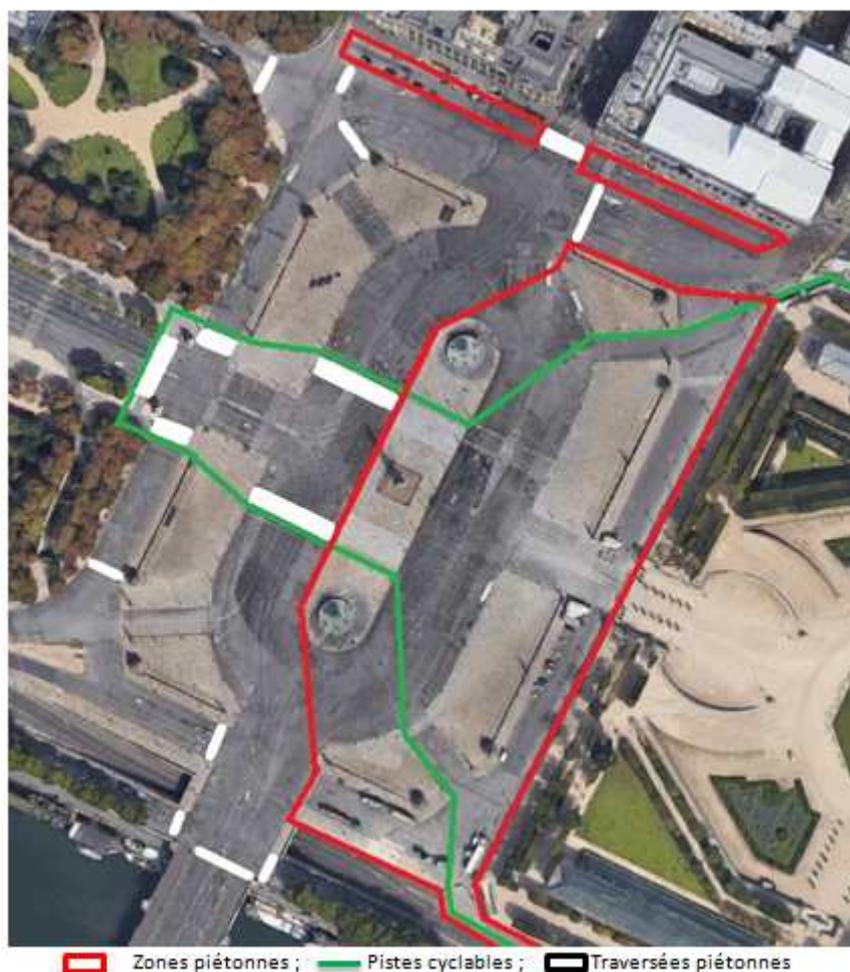
donc un schéma de piétonisation partielle de la place de la Concorde qui devra être élaboré, afin d'éviter les ruptures piétonnes entre le jardin des Tuileries et les Champs-Élysées.

Un travail sur la végétalisation pourrait aussi être mené sur la place, qui est aujourd'hui très minérale. Ces réflexions devront bien sûr être menées en lien avec la Préfecture de police, la place de la Concorde faisant partie des axes essentiels sur lesquels les aménagements de voirie sont soumis à prescription du Préfet de police, les architectes des bâtiments de France et l'UNESCO, la place étant intégrée au site classé « Rives de Seine ».

#### *A. La piétonisation partielle de la Place de la Concorde*

Cette piétonisation partielle de la place de la Concorde pourrait par exemple être menée sur la partie Est de la place, côté jardin des Tuileries, et sur les parvis des Palais de Gabriel et de l'Hôtel de la Marine, de part et d'autre de la rue Royale (cf. plan ci-dessous). Sur le modèle du réaménagement de la place de la Bastille, seule une moitié de la place serait ainsi fermée à la circulation : la partie Ouest de l'anneau central accueillerait les flux de circulation sud-nord, tandis que la voie qui borde les jardins des Champs-Élysées serait dédiée aux flux nord-sud.

La piétonisation d'une partie de la place de la Concorde offrirait enfin aux Parisiens et aux touristes un accès simple et sécurisé aux deux fontaines des Mers et des Fleuves du terre-plein central et à l'obélisque de la place, qui contribuent, au même titre que ses statues, ses lampadaires, ses colonnes ou ses balustrades, à la beauté paysagère de la place de la Concorde et à sa renommée internationale.



### B. Les traversées piétonnes

Au-delà de la possibilité offerte aux visiteurs et aux Parisiens de profiter pleinement des atouts architecturaux de la place de la Concorde, ce schéma de piétonisation permettrait également de faciliter la traversée de la place et de limiter l'effet de coupure qu'elle peut représenter dans la continuité de l'axe historique. La fermeture aux circulations motorisées de la partie Est de l'ovale central limitera ainsi à deux le nombre d'axes circulés à traverser par les piétons pour rejoindre les Champs-Élysées depuis le jardin des Tuileries. Sur ces axes devront être installées de larges passages piétons.

### C. Le plan vélo

Le réaménagement de la place devra également favoriser la circulation des vélos, qui reste très difficile sur la place. A partir du « baromètre des villes cyclables » réalisé à l'automne 2017 par la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB), l'association Paris en Selle a d'ailleurs identifié la place de la Concorde comme le 2<sup>e</sup> principal « point noir » de la capitale pour les cyclistes, derrière la place de la Bastille.

Les pistes cyclables de la rue de Rivoli et de l'avenue des Champs-Élysées devraient être achevées d'ici la fin de l'année 2019. La jonction de ces deux axes majeurs du plan vélo

parisien devra donner lieu à un aménagement de nouvelles pistes cyclables sur la place de la Concorde.

Enfin, un aménagement définitif devra être prévu sur la voie du quai des Tuileries attenante au jardin, laquelle a été rendue aux mobilités douces dans le cadre de la fermeture aux véhicules motorisés de la voie Georges Pompidou et du tunnel des Tuileries, en accord avec deux vœux adoptés en Conseil de Paris en juin et septembre 2018.

### **3. Réaménager les jardins des Champs Élysées :**

Délimités par le cours la Reine au sud, l'avenue Gabriel au Nord, la place de la Concorde à l'Est et l'avenue Matignon et l'avenue Franklin D. Roosevelt à l'Ouest, traversés par l'avenue des Champs-Élysées et longeant la Seine sur 780 mètres, les jardins des Champs-Élysées sont situés au cœur d'un quartier emblématique de la ville de Paris, à l'intersection de plusieurs monuments historiques et sites prestigieux. Placés dans la perspective de l'axe historique selon l'aménagement à l'anglaise conçu par Jean-Charles Alphand en 1840, ils prolongent et amplifient l'effet de jardin des Tuileries aux Champs-Élysées. Ils comptent, avec près 14 hectares, – voire près de 30 hectares voiries incluses –, parmi les dix principaux parcs et jardins parisiens en termes de superficie.

Les jardins des Champs-Élysées abritent par ailleurs une offre culturelle très riche, avec le Grand Palais et le Petit Palais de part et d'autre de l'avenue Winston-Churchill, le théâtre du Rond-Point, le théâtre Marigny ou encore l'espace Pierre Cardin.

Pourtant, ces jardins manquent d'aménagements et se révèlent peu accueillants pour les promeneurs comme pour les visiteurs des différents sites touristiques alentours. Le site révèle un déséquilibre en termes de flux, entre la sur-fréquentation de l'avenue des Champs-Élysées et la relative dispersion des promeneurs à l'intérieur des jardins. L'aménagement de ce site n'offre aucun enchaînement logique, aucun effet d'entraînement ni avec le Rond-Point des Champs-Élysées et le haut de l'avenue des Champs-Élysées à l'Ouest, ni avec le jardin des Tuileries et le Musée du Louvre à l'Est. De fait, ces jardins restent peu fréquentés des Parisiens et des touristes, avec vingt fois moins de promeneurs qu'au parc Monceau, pourtant plus petit.

Dans une étude publiée en 2013, l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) pointait déjà « une dégradation de l'espace public » ainsi qu'une fragmentation et une dévalorisation progressive du site, du fait notamment d'une gestion répartie entre de nombreux services et concessions. Une réflexion sur une gestion coordonnée du site pourrait être engagée pour redonner une cohérence globale aux jardins et une meilleure visibilité de l'ensemble du site.

Le Comité Champs-Élysées a présenté en avril dernier son projet « Ré-enchanter les Champs-Élysées », qui décline des propositions de réaménagement des Champs-Élysées. Si le projet s'est principalement intéressé au haut de l'avenue des Champs-Élysées et à la place de l'Etoile, il fait le constat d'une absence de « gestion centralisée et cohérente » des jardins et d'un manque de « véritable politique d'animation », tout en formulant plusieurs hypothèses d'aménagement : parcours sportif côté Seine, animations culturelles, allées piétonnes, parcs familiaux, *etc.*

Comme l'a rappelé un vœu adopté au Conseil de Paris de juin 2019 sur la rénovation des jardins des Champs-Élysées, ces jardins ont une valeur patrimoniale et doivent faire l'objet d'un projet d'aménagement global.

A partir de ce constat, un travail d'aménagement des jardins des Champs-Élysées doit être mené concomitamment à celui de la place de la Concorde et du jardin des Tuileries, pour que les jardins redeviennent un lieu de respiration dans Paris et un espace de promenade, notamment pour les familles, en continuité avec le jardin des Tuileries et les Champs-Élysées. Le développement d'une offre culturelle pourrait être encouragé, à l'issue d'une réflexion menée avec le Comité Champs-Élysées.

En particulier, il est nécessaire de pacifier les ruptures physiques qui isolent les jardins de leur environnement, en priorité en assurant des continuités piétonnes entre ces jardins et la place de la Concorde afin de favoriser les traversées à pied et en vélo.

Enfin, ce réaménagement devra également intégrer la question de la tranquillité publique et de la sécurité du site, qui devra être accessible pour tous aussi bien la journée que le soir. Sur ce point, un travail sur l'éclairage sera mené sur l'ensemble du périmètre concerné, à la fois comme source de sécurité et mise en valeur du prolongement du jardin des Tuileries aux jardins des Champs-Élysées.





## **2019 UDI-MoDem 1 : Projet d'aménagement urbain et paysager de « l'Axe Historique » Tuileries - Concorde - Champs-Élysées**

Projet de délibéré

**Le Conseil de Paris,**

Vu la proposition de délibération, en date du ..., par laquelle le groupe UDI-MoDem propose un projet d'aménagement urbain et paysager de « l'Axe historique » Tuileries – Concorde – Champs-Élysées ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du domaine de l'Etat ;

Vu le décret 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L.2512-14 du code général des collectivités territoriales,

### **Délibère :**

**Article premier :** Un projet d'aménagement urbain et paysager est défini pour « l'Axe Historique ». Une promenade urbaine sera aménagée dans un périmètre incluant le jardin des Tuileries, la place de la Concorde et les jardins des Champs-Élysées. L'aménagement de la lumière sera pris en compte sur l'ensemble du périmètre.

**Article 2 :** la Ville de Paris se rapproche de l'Etat pour récupérer la pleine compétence du Domaine national des Tuileries, afin de l'inclure dans le périmètre du projet d'aménagement.

**Article 3 :** Une étude sur la réhabilitation du jardin des Tuileries est conduite. Elle portera sur un plan de revégétalisation du jardin et sur l'opportunité de redessiner le plan historique du jardin tout en conservant les arbres déjà plantés.

**Article 4 :** Est approuvé le réaménagement de la place de la Concorde permettant un meilleur partage de l'espace entre les piétons, les mobilités douces et les véhicules motorisés, en concertation avec la préfecture de Police.

**Article 5 :** Est approuvé le réaménagement des jardins des Champs-Élysées. Ce réaménagement assurera des continuités piétonnes entre ces jardins et la place de la Concorde afin de favoriser les traversées.